

Parc Éolien en mer Dieppe – Le Tréport : les travaux ont commencé

Depuis le début du mois de janvier 2024, les premiers travaux en mer ont commencé avec l'arrivée des navires d'opérations. Trois navires, visibles depuis la côte et dans le port, vont assurer le bon déroulement de ces travaux.

Le chantier de construction du parc éolien en mer Dieppe – Le Tréport est lancé. Les navires « TSM Texel », « Flintstone » et « JLD Ambre » sont arrivés sur la zone du parc depuis les premiers jours du mois de janvier et vont y travailler plusieurs semaines en fonction de la mission qui leur est confiée.

Depuis le 2 janvier, le navire « TSM Texel » procède à une recherche de débris susceptibles de perturber les travaux d'installation des protections anti-affouillement. Pour cela, un ROV (véhicule télécommandé) sera immergé et inspectera les fonds marins afin de vérifier si des objets sont susceptibles de gêner les travaux. Le cas échéant, soit l'objet est déplacé, soit il est remonté sur le pont du navire en fonction de sa taille et son poids.

Depuis le 8 janvier, le navire « Flintstone » effectue la première campagne de « protection anti-affouillement ». Ces travaux consistent en la pose de granulats en deux couches aux emplacements destinés à accueillir les pieux des fondations. Une première couche de 80cm sur environ 7m de diamètre sera déposée avant l'installation des pieux qui aura lieu plus tard dans l'année. Une seconde couche dite « d'armure » sera déposée lorsque les pieux seront installés. Cette seconde couche servira également à protéger les câbles aux quatre pieds des fondations « jacket ».

Des règles de navigation adaptées

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de la mer, des règles de navigations ont été établies. Il conviendra en effet de respecter une distance de sécurité autour des navires, « Flintstone » et « Texel » qui seront en opération. Ainsi, la navigation, le stationnement, le mouillage des navires, engins et embarcations, la pêche, la baignade, la plongée sous-marine et toutes autres activités nautiques sont interdites dans un rayon de 500m autour de ces navires.

C'est pour cela qu'un navire de surveillance évolue aux abords de la zone de travaux. Le « JLD AMBRE » a pour mission d'assurer le respect des périmètres de sécurité.

Ces règles de navigation et de sécurité maritime peuvent être consultées sur le site EMDT <https://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/le-projet/usagers-mer/>

Une carte est consultable en ligne permettant aux usagers de la mer de retrouver toutes ces informations ainsi que le positionnement des bouées de suivi environnemental.

La société Éoliennes en Mer Dieppe Le Tréport (EMDT) a remporté en juin 2014 l'appel d'offres lancé par l'État pour le développement du parc éolien en mer au large de Dieppe et du Tréport. Le parc sera constitué de 62 éoliennes et alimentera à partir d'octobre 2026 près de 850 000 personnes par an en électricité durable, soit plus des 2/3 de la population de la Seine-Maritime.

Contact presse : Eric Bonté 06 27 01 32 64 - contact@ebconseil.org

Éoliennes en mer Dieppe Le Tréport

SAS au capital de 31 436 000,00 € - Siège social : 1 quai de l'avenir 76200 Dieppe

SIRET : 798 378 683 00022

contact-dieppe-le-treport@eoliennes-mer.fr – 02.73.54.10.06